



Montréal, le 1^{er} avril 2022

Objet : Examens de fin d'année

Chers parents,

Depuis plus de deux ans maintenant, nous traversons une période exceptionnelle. Le ministre de l'Éducation a publié un Plan de relance venant préciser des modifications au Régime pédagogique afin de permettre à tout le réseau scolaire de se centrer sur les apprentissages à prioriser. L'ensemble des épreuves ministérielles seront réintroduites, mais avec une pondération modifiée.

D'ici la fin de l'année, votre enfant sera évalué dans les différentes disciplines au programme et plusieurs de ces examens doivent être passés à des moments précis. De plus, certains de ces examens compteront pour 10 % à 20 % de la note finale.

La présence de votre enfant à ces dates précises est donc obligatoire. Veuillez noter qu'uniquement des circonstances incontournables et indépendantes de votre volonté (hospitalisation, situation d'urgence ou maladie grave seulement) pourraient faire en sorte que la direction de votre établissement puisse motiver l'absence de votre enfant. Pour ces examens les motifs acceptables pour s'absenter sont très restreints et régis, en partie, par le ministère de l'Éducation. Ainsi, une absence non motivée (voyage, oubli, etc.) entraînera une note de « 0 » pour cet examen, ce qui aura inévitablement un effet majeur sur la note finale de votre enfant.

Nous comptons donc, comme toujours, sur votre collaboration afin que cette importante période de l'année scolaire de votre enfant se déroule, de concert avec nous, de la façon la plus sereine possible.

Jean Ouimet,
Directeur général adjoint